



# Syndicat UNSA territoriaux CeA

FS SSCT du 22mai 2023  
14h00 à 18h00 - en salle de l'Assemblée, Colmar

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la FS SSCT du 20 mars octobre 2023 - *POUR*

2. Approbation du compte-rendu de la visite du CHSCT au collège de Hœrdt -  
*ABSENTION*

L'UNSA n'était pas présente à cette visite, elle s'abstient.

3. Consultation – Procédure CeA sur la conduite à tenir en cas d'accident et de  
malaise - *POUR*

Le directeur général des services l'a rappelé lors de la réunion préparatoire, il est nécessaire de former aux gestes de premier secours et d'informer le plus de collègues possibles sur la conduite à tenir en cas d'accident et de malaise. D'où l'intérêt, comme l'UNSA a déjà eu l'occasion de l'exprimer, d'informer massivement et régulièrement les agent-es sur la possibilité de devenir sauveteurs/sauvetrices secouristes du travail.

Pour l'usage du défibrillateur, s'il n'est pas envisageable de former tout-es les agent-es à son maniement, serait-il possible d'organiser régulièrement des démonstrations d'un quart d'heure ou d'une demi-heure pour les personnes qui le souhaitent, par exemple entre midi et deux, près des salles de pause ? En effet, pour pouvoir être efficaces, au moins faut-il avoir réalisé les gestes qui sauvent avant d'y être confronté.e qui plus est, en état de stupeur.

Enfin, parce que chaque seconde compte lorsqu'il s'agit de porter secours, l'UNSA demande également que les chef-fes d'établissement soient tenu-es de mettre à jour les listes des SST affichées dans les sites au moins une fois par an.

#### 4. Consultation – Réaménagement des combles et extension du collège Forlen à Saint-Louis - *POUR*

Le projet améliorera les conditions d'utilisation pour le personnel sur place et les élèves.

L'UNSA remercie l'administration d'avoir entendu sa demande de repenser le redimensionnement de l'équipe des ATC en amont de la fin des travaux et sera vigilante à ce que les demandes de l'équipe et de leur hiérarchie soient entendues par l'administration.

#### 5. Information \_ Démarche globale pour le réaménagement de l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg et de l'espace Vauban

L'UNSA remercie l'administration de cette information en amont du projet. Pour que cette transparence s'étende à l'ensemble du personnel concerné, l'UNSA demande qu'une information soit transmise avant les vacances d'été aux personnes qui travaillent à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg expliquant les éléments présentés ici, c'est-à-dire le contexte de l'opération et les étapes du calendrier retenu.

Concernant la concertation annoncée, s'il est entendu qu'elle doit se faire au sein des directions, cela pose toutefois le problème de la définition du terme par les encadrant-es, certain-es estimant d'après nos informations qu'affichage ou transmission font partie des synonymes de concertation.

Or, il apparaît que nous nous dirigeons vers une notion de position de travail plus que de poste de travail, c'est-à-dire d'un emplacement où l'agent-e bénéficie d'une connectivité, d'un éclairage et d'une assise. L'UNSA demande donc que les agent-es soient effectivement associé-es à la réflexion et pas seulement informé-es et qu'un dialogue social soit mis en œuvre. C'est bien en association avec les parties concernées que les conditions de confort, d'ergonomie et de sécurité doivent se penser.

L'UNSA a encore deux questions :

- annoncée le 6 octobre 2022, dans le cadre du plan de sobriété de l'État, la revalorisation du forfait télétravail de 15 % vise à encourager le télétravail pour diminuer les transports domicile-travail et optimiser l'usage de bâtiments publics. Dans la mesure où la CeA repense l'aménagement de ses locaux dans une logique d'optimisation, l'UNSA souhaite savoir si notre administration inclut dans ce projet la revalorisation du forfait télétravail ? En effet, il lui est possible d'en fixer le montant journalier à 2,88 euros dans la limite de 253,44 euros par an.

- Par ailleurs, les bureaux des organisations syndicales étant par essence des espaces partagés, sera-t-il possible de demander du mobilier adapté ? La question a été évoquée lors de la visio sur nos déménagements mais sans réponse ferme, selon nos souvenirs.

#### **6. Information – Présentation des signalements des registres santé sécurité au travail pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022**

L'UNSA reformule sa demande d'une réunion dialogue social semestrielle dédiée à l'étude des registres SST pour permettre d'échanger sur les situations rencontrées et les solutions apportées.

#### **7. Suivi des observations des visites CHSCT de l'année 2022**

L'UNSA apprécie la qualité des documents transmis, remercie pour le suivi réalisé des visites CHSCT de l'année 2022 et demande que ce point « suite des observations des visites CHSCT » soit intégré à la réunion dialogue social semestrielle demandée dans le cadre de l'étude des registres SST ; il serait fait ainsi d'une pierre deux coups.

#### **8. Point d'information sur l'avancement de la consultation relative à la mise en œuvre d'un baromètre social**

L'UNSA demande quelles seront les personnes qui composeront la réunion de lancement.

#### **9. Point d'information – Expérimentation d'une nouvelle modalité de fourniture d'eau en période estivale**

L'UNSA remercie l'administration pour la prise en compte de sa proposition et demande que les partenaires sociaux soient tenus informé-es des suites de cette expérimentation. Si le test s'avère concluant, quand l'administration souhaite-t-elle étendre le bénéfice de ces équipements et sur quel périmètre de métiers ? Les collègues des CEI et EMB seront-ils les seul-es bénéficiaires ou bien chaque agent-e appelé-e par ses fonctions à se déplacer souvent, pourra-t-elle/il en bénéficier, comme les travailleur-ses sociales par exemple ?

#### **10. Examen d'un point inscrit par la demande des représentant·es du personnel concernant les RPS dans le service d'évaluation à domicile (SEAD)**

L'UNSA, qui n'a pas été contactée par l'intersyndicale, soutient les collègues concernées. Cependant, des éléments préparés de concert avec nos collègues ont été transmis en toute transparence à l'occasion de la réunion syndicale organisée par la CFDT ; ils intégraient notamment la nécessité d'un diagnostic RPS eu égard, tout à la fois, à leur charge de travail, au manque d'effectifs et à la fusion. Il est entendu, par ailleurs, qu'une information précise et régulière, un accompagnement individuel pour les collègues qui le souhaitent, la prise en compte des situations particulières, des difficultés d'organisation et des souffrances sont indispensables. L'UNSA a bien entendu les mesures mises en place par l'administration pour accompagner cette expérimentation et veillera à ce que les équipes, concernées directement ou indirectement, restent entendues et informées tout au long.